

Auvergne → Faits divers

MOULINS ■ Le procureur requiert un stage de citoyenneté pour outrage à une policière lors d'une manifestation

Les cégétistes ne battent pas en retraite

Pour les deux syndicalistes, dire « dégage » à une policière en civil qui les filmait lors d'une manifestation contre la réforme des retraites n'était pas un outrage. Mais, même s'il voit « plus d'incompréhensions que de provocations », le procureur requiert une peine symbolique. Délibéré le 9 février.

Éric Moine

eric.moine@centrefrance.com

Dents serrées sur sa colère rentrée, hier au tribunal correctionnel de Moulins, le cheminot Jacky Belin dénonce « un procès politique ». Trente-quatre ans de carte CGT, « alors les manifs, je connais. Le 23 novembre, c'était la treizième contre la réforme des retraites. Il n'y avait eu aucun débordement. On était calé avec la police et notre service d'ordre était au top. Ce jour-là, on était 250 devant la préfecture. En face, six policiers. Si on avait voulu, on les écrabouillait. Mais ce sont eux qui ont chargé à la lacrymo. On n'a pas compris... »

Jérôme Gallois, 34 ans, soudeur chez Potain à Moulins, ne comprend pas non plus ce qu'il fait à



HIER À MOULINS. Huit cents manifestants sont venus depuis l'Auvergne et la Nièvre soutenir les deux cégétistes et dénoncer « un procès politique ». PHOTO : PHILIPPE BIGARD

côté de son collègue de la CGT. Tous deux sont prévenus d'outrage. Après la charge, ils s'étaient dirigés vers une jeune femme en civil qui les filmait : « Oui, je lui ai dit "dégage !" »

« Elle n'avait ni logo ni brassard »

Le juge serre les dents aussi : « Quand l'exemple vient d'en haut... » Jérôme

Gallois précise : « Mais je n'ai compris qu'elle était de la police qu'après, quand ses collègues sont venus la chercher. Elle n'avait ni logo ni brassard. Rien ». Leurs sept témoins confirment : « Elle disait qu'elle était journaliste pour M 6... »

La policière ne bat pas en retraite non plus : « Ils m'ont aussi insultée et

Gallois a donné un coup de pied dans ma caméra ». Les syndicalistes s'insurgent : « Et de quel droit on nous filme ? » Le juge, un œil sur la centaine de personnes massées dans la salle pour soutenir les prévenus : « S'il était interdit de faire des photos sur la voie publique, on aurait quelques Japonais en garde à vue à Paris ! »

Mais on est à Moulins et Paris est loin. Le procureur Thomas Michaud réfute le « procès politique » : « Le ministre n'est pas sous ma chaise et le préfet n'est pas dans le couloir ! On ne va pas se raconter des histoires. Vous êtes des syndicalistes responsables, alors justement, vous savez que la police filme les manifestations depuis dix ou quinze ans. Mais je conçois que vous n'avez pas compris cette charge parce qu'elle ne vous a pas été expliquée ».

Empêcher de faire brûler les effigies de Sarkozy et Parisot

En fait, la police aurait voulu empêcher que les manifestants brûlent des effigies de Nicolas Sarkozy et de Laurence Parisot, patronne des patrons : « Il n'empêche qu'il est outrageant de s'entendre dire "dégage !" ». D'autant

qu'elle « ne faisait que son boulot », insiste l'avocat de la policière, M^e Lardans. Le procureur a requis que les deux prévenus effectuent un stage de citoyenneté.

« Pour les petites gens »

L'exemple venant « d'en haut », leur avocat, M^e Machelon, ne s'en prive pas : « Sans me réfugier derrière un célèbre "casé-toi pauv'con", le fils du directeur de la police nationale traite les agents de "cons" et tout un chef-d'œuvre d'ordureries quand il se fait interpellé en état d'ébriété. Lui n'est pas poursuivi. L'outrage, on réserve ça aux petites gens, on leur fout sur le dos le risque de prendre six mois de prison et 7.500 € d'amende. Mais eux ne savaient pas que c'était une policière, ils ne pouvaient même pas avoir l'intention de l'outrager ! »

Ils étaient 250 le 23 novembre. Mais 800, hier, pour soutenir Jacky Belin et Jérôme Gallois, venus de toute l'Auvergne et de la Nièvre. Il y avait aussi des dizaines de policiers. Mais aucun n'a filmé. ■